

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PERMANENTE DU
LUNDI 16 AVRIL 2018**

- ❖ **Une motion était adoptée à l'unanimité des Conseillers départementaux pour dénoncer un certain nombre de réformes préjudiciables à nos territoires :**

Restructuration de la carte judiciaire, recentralisation et privatisation de la compétence apprentissage des Régions, menace sur la pérennité de près de 10 000 kilomètres de petites lignes ferroviaires et de nombreuses gares, diminution des ressources des agences de l'eau, transfert aux intercommunalités de la responsabilité financière et pénale des digues, fusion des organismes de logement social.

Le Conseil départemental de l'Oise a appelé le Président de la République et le gouvernement à suspendre ces mesures et à engager une négociation avec les élus locaux sur ces différents thèmes.

Nous n'avons pas d'a priori hostiles aux réformes, bien au contraire, mais nous demandons qu'il soit tenu compte de l'avis des élus de proximité afin d'éviter des catastrophes.

- ❖ **La Maison du Conseil Départemental (MCD) de Noyon a été vendue au prix de 175 000 €. De la même manière, la Maison Départementale de la Solidarité (MDS) de Senlis est proposée à la vente au prix de 1 750 000 €.**

Dans ce dernier cas, les personnels du département ont été regroupés dans une seule et même structure.

Il s'agit de poursuivre nos efforts d'économies.

- ❖ **La convention avec l'Office National des Forêts (ONF) a été renouvelée.**

100 000 € d'aides seront attribuées au titre du programme de fonctionnement pour l'entretien des forêts domaniales et des routes forestières, ainsi que 96 000 € au titre du programme d'investissement.

Il sera demandé en particulier à l'ONF de veiller à l'accueil du public pour trouver un juste équilibre entre la nécessité de préserver les zones les plus fragiles et de ne pas interdire l'accès des forêts publiques aux promeneurs.

- ❖ **Cinq subventions ont été attribuées pour un montant total de 21 000 € à des syndicats au titre de la politique de l'eau et de la lutte contre les inondations.**

Malgré une nouvelle répartition des compétences entre les collectivités territoriales, le Conseil départemental, compte tenu de l'importance des enjeux, a décidé de poursuivre ses efforts en faveur de la politique de l'eau au minimum jusqu'à la fin 2019.

- ❖ **Les financements concernant le partenariat avec la justice pour l'accueil des mineurs victimes, les rencontres médiatisées à Beauvais, Creil et Compiègne ainsi que le maintien des points de rencontres parents-enfants proposés par le Juge des affaires familiales, seront renouvelés.**

- ❖ **Conformément à la loi, des dotations de fonctionnement à hauteur de 2 400 000 € sont versées aux collèges privés.**

Monsieur Bosino, Conseiller départemental se réclamant du parti communiste, s'est opposé au versement de ces crédits.

Cette position n'a pas empêché le département, non seulement de respecter la loi vis-à-vis des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, mais également d'apporter une contribution tout à fait essentielle aux établissements privés qui méritent notre soutien.

- ❖ **Conformément à notre demande, nous attribuons une subvention de 4 000 € au profit de l'association de la Cité des Brossiers pour une étude architecturale de réhabilitation du site en vue de préserver sa sauvegarde et sa conservation.**

- ❖ **Le Conseil départemental organisera du 13 mai au 22 juin 2018, la 9^{ème} édition de la manifestation culturelle « Laissez-vous conter les Parcs et Jardins de l'Oise ».**

Cette manifestation, en proposant un spectacle vivant dans différents jardins, valorise le patrimoine local et favorise l'accès à la culture pour tous.

Cette année, un spectacle intitulé « Peter Pan » sera donné dans cinq endroits différents :

- Dimanche 13 mai : Parc du château de BEHERICOURT,
- Dimanche 27 mai : Parc du château de CUISE-LA-MOTTE,
- Dimanche 3 juin : Parc du château de FOSSEUSE,
- Dimanche 17 juin : Jardin de Brûle de HERCHIES,
- Vendredi 22 juin : Parc du château de BREUIL-LE-SEC.

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AU CANTON DE COMPIÈGNE 1

❖ Investissement « Club sport 60 » - Matériel sportif :

- 1 200 € à l'association Compiégnoise de Vol à Voile,
- 1 200 € à l'association de Badminton Cosacien,
- 1 200 € à l'association Badminton Club Compiégnois,
- 1 200 € à l'association Badminton Margny-Venette,
- 1 200 € au Cercle des Nageurs des communes de l'Attichois,
- 1 200 € au Club de Plongée Compiégnois,
- 404 € à l'association Margny Escalade et Montagnes,
- 1 200 € au Para Sport Club Compiégnois,
- 238 € au Sporting Club de Lamotte-Breuil,
- 1 200 € à l'Union Fraternelle des Tireurs de Tracy-le-Mont,
- 1 200 € au Ring Olympique Compiégnois.

❖ Fonctionnement « Club sport 60 » - Rémunération des entraîneurs et accueil des sportifs handicapés :

- 7 227 € au Ring Olympique Compiégnois.

❖ Animation locale :

- 1 000 € à l'Amicale sportive des sapeurs-pompiers d'Attichy pour l'organisation du congrès départemental des sapeurs-pompiers de l'Oise le samedi 16 juin 2018 à Couloisy,
- 3 00 € à l'association de loisirs de Préclin pour l'organisation de diverses manifestations en 2018,
- 1 000 € à l'association cycliste de Margny-lès-Compiègne pour l'organisation de 6 courses cyclistes au cours de l'année 2018, dont la course professionnelle UCI Paris-Chauny,
- 500 € à l'association de Badminton club Compiégnois pour l'organisation du 8^{ème} tournoi national des Picantins du 19 au 21 mai 2018 à Compiègne.

❖ Quatre habitants de notre canton ont bénéficié de l'aide du département en matière de lutte contre la précarité énergétique, soit une subvention totale de 9 875 €.



Danielle CARLIER



Eric de VALROGER